

**OISE  
COMMUNE DE  
CHEVRIERES**

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 22 JANVIER 2024**

Le lundi vingt-deux janvier deux mille vingt-quatre, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, à dix-neuf heures dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Donatien PINON, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur Donatien PINON, Maire, Madame Carole DUMILLON, Messieurs Noël LOIRE et Laurent VERVEL, Adjoint, Madame Laure BRASSEUR, Messieurs Patrick LEFIN (arrivé à 19h12) et Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE, Mesdames Nathalie PHILION et Laura FAVERET, Messieurs Philip MICHEL et Roland DELÉGLISE, Mesdames Isabelle LORICQUER-QUÉNEL, Christelle BENSMAN et Régine DUFLO.

**Absents excusés, ayant donné pouvoir :** Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE donne pouvoir à Madame Carole DUMILLON, Monsieur Frédéric VINCELLE donne pouvoir à Monsieur Laurent VERVEL, Monsieur Charles-Hubert TERNISIEN donne pouvoir à Madame Régine DUFLO.

**Secrétaire de séance :** Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE

**Approbation du Procès-Verbal du 13 novembre 2023 :**

Monsieur Noël LOIRE explique que des sujets ont été abordés en réunion informelle et ne doivent pas être retranscrits dans un procès-verbal de réunion publique.

Madame Laure BRASSEUR précise qu'elle avait attendu que les questions diverses soient terminées mais Monsieur le Maire n'a pas jugé nécessaire de clôturer la séance pour que cela reste dans le domaine du privé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal** décide, par 11 votes « contre », 3 abstentions (Mesdames Laure BRASSEUR et Juliette HARLÉ d'OPHOVE et Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE) et 3 votes « pour » (Madame Christelle BENSMAN et Messieurs Philip MICHEL et Roland DELÉGLISE) d'approuver le Procès-Verbal du 13 novembre 2023.

Arrivée de Monsieur Patrick LEFIN à 19h12.

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. Élection d'un nouvel Adjoint
2. Adhésion à la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise
3. Convention de participation d'un exploitant agricole aux travaux de déneigement
4. Demande de subvention Conseil Départemental – Circulation routière

5. Demande de subvention Conseil Départemental – Préservation et mise en valeur du patrimoine historique
6. Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées – Fonds de concours - Aménagement de la rue de la Gare – Tranche 3
7. Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées – Transition écologique – Rénovation d'un logement communal

## **1. Élection d'un nouvel Adjoint**

Madame la Préfète a accepté la démission de Madame Laure BRASSEUR en date du 21 décembre 2023, il est donc nécessaire de procéder à son remplacement.

Le bureau est constitué d'assesseurs qui sont : le conseiller le plus jeune et le conseiller le plus âgé ainsi que la secrétaire de séance :

- Madame Laura FAVERET
- Monsieur Noël LOIRE
- Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE (secrétaire)

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidatures. Mesdames Nathalie PHILION et Christelle BENS MAN se portent candidates.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra aller dans la cuisine pour procéder au vote, plier en 4 le bulletin de vote, le mettre dans une enveloppe et le glisser dans l'urne.

Résultat du dépouillement :

Madame Nathalie PHILION : 10 votes

Madame Christelle BENS MAN : 8 votes

Madame Nathalie PHILION est proclamée élue en qualité de 4<sup>ème</sup> Adjoint au maire. Elle reprendra les délégations de Madame Laure BRASSEUR, c'est-à-dire, le sport et le scolaire.

## **2. Adhésion à la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise**

Monsieur le Maire explique que nous adhérons déjà au Centre de Gestion de l'Oise. Les services peuvent aider la commune dans le domaine des ressources humaines. La cotisation annuelle est d'environ 4 000€, et elle est incluse dans les cotisations patronales. L'ancienne convention se termine au plus tard, le 15 avril 2024.

La secrétaire de Mairie précise qu'il s'agit simplement d'une convention qui reprend toutes les missions et services proposés par le Centre de Gestion de l'Oise. La commune a déjà accès aux prestations proposées (médecine du travail, formations, accompagnement...). Auparavant, le Conseil Municipal avait déjà signé cette convention.

**Après en avoir délibéré** à la majorité, le Conseil Municipal décide par 15 votes « pour » et 3 abstentions (Madame Laure BRASSEUR et Messieurs Philip MICHEL et Roland DELÉGLISE) d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise.

### **3. Convention de participation d'un exploitant agricole aux travaux de déneigement**

Monsieur le Maire explique qu'une convention est déjà signée avec un exploitant agricole pour le service de déneigement mais celui-ci va devoir s'absenter du 1<sup>er</sup> février au 15 mars 2024. Il faut donc procéder à son remplacement. La rémunération s'élève à 66 € H.T de l'heure.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à la majorité**, décide par une abstention (Monsieur Noël LOIRE) et 17 votes « pour » d'autoriser Monsieur le Maire de signer la convention de participation aux travaux de déneigement avec l'exploitant agricole.

Monsieur Noël LOIRE s'abstient puisque le remplaçant est son gendre.

### **4. Demande de subvention Conseil Départemental – Circulation routière**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Noël LOIRE, Adjoint.

Il explique que les marquages au sol ont déjà été abordés lors de commissions de travaux. Il va falloir supprimer les peintures dans les axes principaux puisque le Conseil Départemental a laissé entendre qu'il referait la chaussée. Concernant la rue Parmentier, le Conseil Départemental a demandé de faire une étude supplémentaire pour que la commune bénéficie d'une subvention. Le devis va donc changer. Dans le lotissement du village, des panneaux et marquages au sol doivent être faits devant les portes d'entrées.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE explique que la circulation routière, les réfections des parkings et les marquages au sol sont complexes. Il serait judicieux de demander conseil à un cabinet extérieur pour aiguiller la commune.

Monsieur Noël LOIRE s'est renseigné auprès de l'Unité Territoriale Départementale (UTD) et ils ont suggéré de se rapprocher de nos policiers municipaux. Madame Laure BRASSUR précise qu'ils sont assermentés et la sécurité est leur mission.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE a également pris contact avec Monsieur DUBOIS de l'UTD et justement, il a expliqué que c'était très compliqué et technique, il a suggéré de faire appel à un cabinet d'études.

Monsieur Noël LOIRE propose qu'un rendez-vous soit organisé avec Monsieur DUBOIS en mairie, pour faire un point avec lui.

Monsieur Noël LOIRE a demandé des devis à l'entreprise SIGNAUX GIROD pour la mise en place de panneaux « Contrôles radars fréquents ».

Monsieur le Maire et Monsieur Noël LOIRE ont demandé de mettre en place un radar de chantier « Alice » qui permettrait d'être déplacé dans le village. À ce jour, ils n'ont pas de retour.

Monsieur Noël LOIRE précise que le devis le plus cher, s'élève à 13 778 €. Le Conseil Départemental subventionne à hauteur de 32%.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention du Conseil Départemental pour la sécurité routière.

## **5. Demande de subvention Conseil Départemental – Préservation et mise en valeur du patrimoine historique**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Laurent VERVEL, Adjoint aux travaux. Il explique que des devis ont été demandés à plusieurs artisans, cela a déjà été étudié lors de commissions de travaux. Il s'agit de refaire la couverture du clocher en ardoise et du fut de l'Église.

Le devis s'élève à 139 243.52€ H.T.

Nous pouvons solliciter des subventions auprès de plusieurs organismes :

- **Conseil Départemental** : 83 546 € (60 % d'une dépense plafonnée à 300 000 € H.T)
- **DRAC** : 27 849 €
- **Reste à charge communal** : minimum 20 % 27 848.52 € HT / 33 418 44 € TTC

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions pour la réfection du clocher en ardoise et du fut de l'Église.

## **6. Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées – Fonds de concours - Aménagement de la rue de la Gare – Tranche 3**

Monsieur le Maire explique que les deux premières tranches de la rue de la Gare sont terminées. Il faut alors continuer avec la 3<sup>ème</sup> tranche.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE dit que le responsable des services techniques a remarqué qu'il y avait beaucoup plus de plants que prévus. Le paysagiste est venu lorsqu'il y avait l'entreprise LOISELEUR et ils ont fait un don à la commune, explique Monsieur le Maire. Monsieur Laurent VERVEL ajoute qu'une canalisation de gaz passait sous certains espaces verts ce qui entraîna l'impossibilité de planter dans ces parterres.

Madame Laure BRASSEUR explique que le fonds de concours a été demandé à la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE) au mois de juin pour les courts de tennis couverts. Néanmoins, lors du dernier Conseil Municipal, ce projet a été arrêté. De plus, un emprunt a déjà été contracté pour les travaux de la rue de la Gare. Elle précise que les courts de tennis extérieurs sont très dangereux, s'il y a un accident, la mairie sera tenue responsable.

Compte tenu de l'abandon du projet des tennis couverts, Monsieur le Maire sollicite le fonds de concours pour la tranche 3 de la rue de la Gare.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide à la **majorité**, par une abstention (Madame Laure BRASSEUR) et 17 votes « pour » d'autoriser Monsieur le Maire à demander le fonds de concours pour la tranche 3 de la rue de la Gare.

## **7. Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées – Transition écologique – Rénovation d'un logement communal**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de rénover le logement communal du gardien du stade. En effet, il faut changer la porte d'entrée, cinq fenêtres, une porte fenêtre et trois vélux.

Le devis s'élève à 12 193.92 € H.T soit 14 632.70 € TTC

Il est possible de solliciter les subventions suivantes :

- Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées : 6 727.00 €
- **Conseil Départemental** : 3 028.00 €
- **Reste à charge communal** : 2 926.53 €

Monsieur Roland DELÉGLISE précise que l'intitulé de l'ordre du jour n'est pas assez précis.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour la rénovation du logement communal du gardien.

### **Questions diverses :**

Madame Laure BRASSEUR demande s'il est possible d'avoir une réunion de finances, pour savoir où est ce qu'on en est avec la rue de la Gare.

Monsieur Philip MICHEL sollicite les dépenses engagées par Monsieur le Maire à partir du 1<sup>er</sup> janvier. De plus, il s'inquiète pour l'école de musique, Madame Anaïs DHAMY lui a informé qu'on pouvait bénéficier d'une subvention.

Madame Carole DUMILLON leur a envoyé un mail pour les relancer et pour demander les coordonnées de la remplaçante. Une réunion sera organisée avec le Directeur de l'association de Lacroix-Saint-Ouen et Monsieur Patrick AMORY sera également présent.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande s'il y a des nouvelles pour le comité des fêtes. Il est satisfait d'avoir reçu le budget par manifestation.

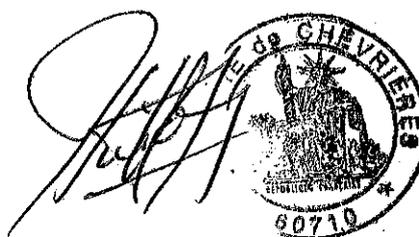
Madame Carole DUMILLON explique qu'il n'y a plus de président, il doit être remplacé dans les trois mois.

Monsieur Philip MICHEL explique que la dame du Conseil Départemental qui vient tous les vendredis, a reçu cinq personnes entre le mois de septembre et le mois de décembre. Il demande si sa permanence ne fait pas doublon avec le service d'aide à la personne de la commune. Désormais, elle viendra sur rendez-vous.

Monsieur le Maire précise que le service d'aide à la personne permet d'aider les habitants dans les démarches administratives comme la déclaration des impôts, les papiers d'identité...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h59.

Le Maire,  
PINON Donatien



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CHEVRIÈRES' at the top, 'MUNICIPALITÉ' at the bottom, and the number '60710' at the very bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure on horseback. The signature is written in a cursive style, overlapping the stamp.